

Demande de logement social

La Ville de Carrières-sur-Seine n'est pas propriétaire de logements sociaux. Cependant, elle est réservataire de 14 appartements HLM. pouvant être proposés aux candidats qui ont effectué une demande.

Vous souhaitez faire une demande de logement social ? Deux possibilités s'offrent à vous : faire une demande de logement social directement en ligne ou auprès du CCAS.

Demande en ligne

Vous pouvez déposer votre demande de logement social directement en ligne sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr

La demande de logement social en ligne c'est simple et rapide. Cette demande de logement aura la même validité qu'une demande de logement social remplie sur le formulaire papier et déposée dans un service enregistreur (bailleur social, mairie). Par ailleurs, votre dossier sera consultable par l'ensemble des organismes de logement social du département.

La demande de logement social en ligne vous permettra de :

- Faire votre demande depuis votre domicile ;
- Connaître le nombre de logements sociaux dans votre commune et partout en France ;
- Mieux estimer les délais avant que votre dossier passe en commission d'attribution ;
- D'actualiser votre demande à chaque fois que votre situation évolue.

Demande auprès du CCAS

Démarches à effectuer :

- Remplir le CERFA. Formulaire également disponible au C.C.A.S. - 1 rue Victor-Hugo. Vous pouvez demander son envoi par courrier en téléphonant au C.C.A.S. - 01 30 86 89 48
- Fournir les documents mentionnés dans le CERFA

Envoyer votre dossier (CERFA rempli + pièces justificatives)

- par courrier au CCAS 1 rue Victor Hugo 78420 Carrières-sur-Seine
- en le déposant directement au CCAS
- en prenant rendez-vous (si vous avez besoin d'aide ou que vous désirez évoquer votre situation personnelle).

Votre demande de logement est datée, enregistrée sur le site de la Préfecture des Yvelines par la personne chargée du service logement du CCAS.

La Préfecture vous transmettra par retour de courrier votre numéro unique régional dans un délai d'un mois.

Recommandation importante : les demandes de logement sont valables un an. Il est donc impératif, si vous êtes toujours candidat, d'en effectuer le renouvellement au CCAS ou directement sur Internet.

Gestion des demandes de logement

Pour être logé ou relogé à Carrières-sur-Seine, la Ville reçoit les demandes de logement social, les enregistre et les transmet via le site Internet de la Préfecture des Yvelines.

Mise à disposition d'un logement

La Ville de Carrières-sur-Seine n'est pas propriétaire de logements sociaux. Par contre, elle est réservataire d'un contingent de 14 logements sociaux par le bailleur "Moulin Vert" pouvant être proposés aux candidats qui ont effectué une demande.

L'offre de logement de la ville dépend donc de la mise à disposition d'un appartement de son contingent

par un bailleur. Les trois premiers demandeurs figurant sur la liste (ancienneté de la demande pour le type de logement disponible) sont invités à visiter l'appartement. Si celui-ci leur convient, un dossier avec pièces justificatives est constitué et adressé au bailleur qui les étudiera et les présentera aux membres de sa commission logement, eux seuls décidant de l'accord de relogement ou non.

Infos pratiques

Les bailleurs

Lieu : Résidence des Alouettes
Bailleur : SEQENS
12 parvis du Colonel A. Beltrame,
TSA 21104 78000 VERSAILLES.
Tél. : 01 49 42 79 89
Site Internet : www.seqens.fr

Lieu : Moulin Vert
Bailleur : MOULIN VERT
19 rue Saulnier
75009 Paris
Tél. : 01.53.43.84.83
Site Internet : www.immobiliere-du-moulin-vert.fr

Documents

[Etapes de la demande de logement social](#)

[Fiche dépôt des justificatifs par le demandeur](#)

[Guide pratique logement social](#)

Liens utiles

[Recours amiable devant la commission départementale de médiation en vue d'une offre de logement](#)

Contact

Nouveau numéro d'assistance pour les demandeurs de logement : **0 806 000 113**